



alerte¹¹⁷

automne 2011

2 Editorial Plan directeur cantonal et protection du patrimoine *Robert Cramer*

**Un monde sous nos pieds:
la face cachée
du patrimoine**
Cecilia Maurice de Silva

3 Bâtir en sous-sol *Erica Deuber Ziegler*



3 Butte de l'Observatoire: un terrain historique et constructible *Cecilia Maurice de Silva*

4 Relief Magnin: déménagement en perspective? *Michel Brun*

**Chronologie genevoise
des Journées européennes
du patrimoine
1994-2011**

**Toutes les grandes
civilisations se mesurent
à l'aune de leurs villes;
et la grandeur d'une
ville s'évalue à la qualité
de ses espaces publics,
de ses parcs et de
ses squares.**

John Ruskin

Le Plan directeur cantonal à l'horizon 2030

La révision du Plan directeur s'ouvre enfin sur la région transfrontalière, relayant ainsi la dynamique du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. Après sa mise à l'enquête, nous entrons dans un débat plus approfondi, plus critique aussi, « l'examen public » révélant déjà plusieurs contradictions sur un type de croissance urbaine qui génère une « pression » sur le patrimoine bâti et le paysage rural. Notre association a exprimé son soutien à cette révision du plan et invite nos autorités à ouvrir, élargir et préciser davantage les thèmes la concernant.

Cette nouvelle version devrait ouvrir une ère nouvelle de grands projets, notamment pour les « Projets stratégiques de développement » (PSD) et la « construction d'une politique du paysage ». Au vu des défis qui nous attendent pour accueillir et intégrer la croissance (50 000 logements prévus pour ces 20 prochaines années), les principes d'aménagement sont bien énoncés et devraient générer, le long de la première couronne urbaine, des projets autour desquels élus et citoyens devraient pouvoir s'entendre. Le critère qualité doit être alors central! Pour Patrimoine suisse, c'est une perspective qui devrait soulager la « pression » sur le patrimoine bâti du centre ville et fédérer les acteurs autour d'un développement plus équilibré et donc soutenable.

A peine la mise à l'enquête terminée, le débat s'enflamme déjà sur la question de la croissance/décroissance. Ce Plan directeur propose un déclassement important d'espaces agricoles, crise du logement et de la mobilité oblige! Premier problème de taille: la zone 5 (villas) de très faible densité occupe 42% (320 000 m²) du territoire habité et 2 à 4% de déclassement de zone agricole sont prévus pour plus de 2/3 des logements à construire. Ce déséquilibre donne lieu à une importante et légitime controverse sur l'usage parcimonieux du sol. Cette tension est également présente dans la densification du centre-ville (surélévations d'immeubles, noyautages de cours, etc.) où elle crée une très forte pression sur le patrimoine bâti. Dans les deux cas, le principe de qualité, d'équilibre et de durabilité devrait prévaloir sur les objectifs quantitatifs découlant de la statistique ou probabilité. Car il s'agit bien, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de démontrer la notion de « juste mesure » pour tendre vers de meilleurs équilibres.

La croissance des villes (65 à 75% de la population mondiale vivra dans une ville à l'horizon 2050) est une évidence mais pas une fatalité. Elle découle de mutations économiques et sociales à l'échelle planétaire face auxquelles, plus que le nombre... c'est l'organisation sociale et spatiale du nombre qui est problématique. La croissance franco-valdo-genevoise est maîtrisable à condition d'en discuter et de la partager!

Comment faire évoluer le Plan directeur cantonal 2012 pour lui donner une vraie valeur et autorité de référence? En le soutenant tout en y apportant des éléments manquants ou critiques. Outre le débat parlementaire qu'il ne manquera pas de susciter dès la rentrée, la multiplication de forums citoyens ou associatifs est le premier stade nécessaire à l'adhésion de toute la communauté urbaine.

Marcellin Barthassat

Observations et propositions de Patrimoine suisse adressées à l'Office d'urbanisme du DCTI

L'évolution et la transformation des territoires impliquent des domaines plus larges que les seuls domaines du patrimoine et du paysage. Le renouvellement urbain, la mobilité, l'insertion des trams ou la question de l'énergie interagissent avec « l'existant » mais aussi avec la modification de la substance, que ce soit à l'échelle de la ville, du village, du quartier ou de l'ensemble bâti. Dans ce sens, notre association s'est plus particulièrement penchée sur les fiches suivantes:

- intensifier le renouvellement urbain (A01)
- poursuivre la densification de la couronne urbaine (A02)
- gérer l'évolution des villages dans l'espace rural (A05)
- développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale (A11 et A12)
- préserver et mettre en valeur le patrimoine (A13)
- renforcer le réseau TC structurant (B02)
- promouvoir la mobilité douce (B05)
- gérer la relation entre l'agriculture et les extensions urbaines projetées sur la zone agricole (C01)
- construire une politique du paysage (C04)
- préserver les hameaux (C05)
- consolider les espaces et périmètres protégés, gérer le lac et ses rives (C08 et C09)
- coordonner aménagement du territoire et politique énergétique cantonale (D02)

Surélévation des immeubles en 2^e et 3^e zones

Le patrimoine de l'hyper-centre est soumis à une forte pression de densification qui se traduit par des surélévations et l'occupation des cours intérieures d'îlots. L'application actuelle de la loi ne nous satisfait pas! **Les cartes indicatives approuvées par le Conseil d'Etat ne respectent pas le modèle convenu lors de l'accord de 2007** (vert: surélévation possible, rouge: surélévation impossible, jaune: surélévation à examiner ou discutable). Nous sommes en désaccord avec la fiche A01. Le Plan directeur fait allusion en deux lignes aux surélévations comme potentiel de densification. Nous jugeons cela insuffisant et adresserons au DCTI une proposition contradictoire.

Ensembles XIX^e et XX^e siècles, inventaire et plan de site

Les ensembles sont constitutifs du paysage de la ville et de la couronne urbaine. A titre d'exemple, le ring « fazyste », les ensembles de la période Braillard, les cités du Lignon, de Budé ou de la Gradelle devraient faire l'objet d'un développement dans les parties « Problématique et enjeux » et « Démarche » sous un titre spécifique, par exemple: « Ensembles bâtis anciens ou modernes ». A minima, la **notion d'ensemble** devrait y être énoncée comme dans la « Loi Blondel ». Un complément sera proposé au DCTI dans ce sens.

suite en page 2



Genève-Ouest, vue aérienne du Lignon et de ses alentours



Plan directeur cantonal et protection du patrimoine

Depuis le début de l'année, le processus de révision du Plan directeur cantonal est entré dans sa phase publique. Tour à tour les citoyens, les diverses associations qui animent la vie culturelle et économique de notre canton et les communes sont appelés à s'exprimer sur le projet mis en consultation. Il appartiendra ensuite au Conseil d'Etat d'examiner ces déterminations et, cas échéant, de modifier le projet initial avant de le soumettre au Grand Conseil. C'est en effet le parlement cantonal qui est l'autorité compétente pour adopter la révision du Plan directeur, lequel fixera les principes applicables en matière d'aménagement du territoire et ceci à l'horizon 2030.

Patrimoine suisse Genève a examiné avec une attention particulière le projet soumis à examen. En effet, les choix effectués en matière d'aménagement ont un impact direct sur le patrimoine. Densifier la ville, cela peut aussi signifier dénaturer des espaces publics ou porter atteinte à des constructions méritant d'être protégées. Créer des infrastructures, développer de nouveaux quartiers, cela peut aussi signifier enlaidir le paysage exceptionnel

dont nous bénéficions. Economiser l'énergie ne doit pas se faire au détriment d'huissieries ou de fenêtres de qualité...

C'est dire que les bonnes prémisses – que l'on ne peut qu'approuver – sur lesquelles est fondé le projet de révision du Plan directeur ne doivent pas nous empêcher de l'examiner dans le détail. C'est l'objet du dossier préparé par Marcellin Barthassat qui nous rappelle qu'il est préférable de fixer d'emblée les bons principes plutôt que devoir corriger le tir ultérieurement par de fastidieux recours ou oppositions.

L'aménagement ne concerne pas uniquement ce qui est immédiatement perceptible. Il existe aussi « un monde sous nos pieds ». Tel est le thème des Journées européennes du patrimoine qui se tiendront les 10 et 11 septembre 2011. Cecilia Maurice de Silva retrace notre collaboration, un peu erratique avec ces journées. Que cela ne dissuade personne d'y assister, le programme est, comme toujours, passionnant!

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

Observations et propositions de Patrimoine suisse adressées à l'Office d'urbanisme du DCTI

suite de la page 1

Limites ville/campagne, déclassements

Reprenant les postulats du « plan paysage » du projet d'agglomération, les chapitres du paysage et de l'espace rural ouvrent un spectre beaucoup plus large que l'ancien Plan directeur 2001. Nous pouvons admettre un **déclassement mesuré de l'espace agricole** pour répondre au besoin prépondérant de logements de la population, si celui-ci offre des garanties qualitatives pour les futurs quartiers. Certains déclassements empiètent sur des entités paysagères de grande valeur et nous semblent inadéquats sur les secteurs suivants: Sur le Beau à Onex (PSD 15), sud-ouest de Perly-Certoux (PSD 12, zone viticole protégée), nord-est des Bois de Veyrier (PSD 16, pénétrante de verdure), Pregny-Chambésy (à proximité du PSD 2 et du domaine de Tournay). Il faut impérativement reposer aussi et surtout le postulat d'une densification progressive, adaptée à l'ensemble de la zone 5 (villa) dont la densité actuelle n'est plus acceptable.

Grands domaines

Nous nous préoccuons de la protection dont devraient bénéficier certains grands domaines, non seulement pour leur importance patrimoniale, mais pour leur utilité dans l'aménagement du territoire.

Energie, patrimoine bâti et impact sur le paysage

Il manque une clarification sur **les bonnes pratiques à initier** en présence d'objets ou ensembles en zone protégée, inscrits à l'inventaire ou de bâtiments classés. Un contrôle effectif doit s'effectuer sur les objets ou ensembles « dignes d'intérêt patrimonial » pour se prémunir d'une application normative sans pondération. Le Plan directeur doit permettre d'initier des réponses compatibles

à la substance patrimoniale. Dans cette perspective, nous trouverions opportun que la fiche-patrimoine établisse un lien avec la fiche-énergie. Il en va de même pour l'installation de capteurs solaires ou d'énergie à l'éolienne. Le Plan directeur doit donner les principes d'intervention pour maîtriser l'impact sur les paysages ruraux et urbains.

Espace public urbain

C'est un enjeu majeur dont dépend l'acceptabilité de la densification ou du renouvellement urbain. A l'échelle cantonale, ces grands projets devraient être très clairement reliés par un vaste réseau d'espaces publics (cours d'eau, voies vertes ou colliers de parcs). Le patrimoine bâti et paysager devient ici l'un des moyens de constituer et de rendre attractives, dans l'espace métropolitain, de nouvelles centralités. La qualité des espaces publics sera donc déterminante pour l'avenir de ces projets. Le Plan directeur devrait insister sur la collaboration/coordination transversale entre les communes, condition indispensable à leur réalisation: hier la « ceinture fazyste » et certains grands ensembles d'après-guerre, aujourd'hui la revitalisation de l'Aire et de la Seymaz, demain la réalisation de la voie verte transfrontalière Annemasse-Genève-Saint-Genis, sans oublier la restauration et la revalorisation des rives de la rade.

Le Plan directeur devrait enfin suggérer le potentiel de réaménagement des espaces publics de l'hyper-centre et leur connexion, surtout en ce qui concerne les places et parcs qui appellent aujourd'hui une politique de restauration/réhabilitation plus active.

Comité de

Patrimoine suisse Genève

Un monde sous nos pieds: la face cachée du patrimoine

Chaque deuxième semaine de septembre depuis 1991, les Journées européennes du patrimoine (JEP) offrent à un très large public l'accès gratuit à des monuments et des sites historiques publics et privés habituellement inaccessibles, ainsi qu'à des lieux connus qu'elles lui font redécouvrir sous un angle différent. Ces visites s'effectuent sous la conduite de professionnels désireux de partager leur savoir et de sensibiliser le visiteur aux questions de conservation.

Depuis 1994, la Suisse a ouvert chaque année, avec le soutien de nombreux particuliers et un succès toujours plus grand, ses monuments les plus divers. L'Office fédéral de la culture et la fondation Pro Patria soutiennent cette manifestation dont la coordination nationale est assurée par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), qui en définit le thème. Localement, les JEP sont organisées par les services de protection du patrimoine des différents cantons qui doivent sélectionner lieux de visite et collaborations externes. En 2010, la Suisse romande a accueilli gratuitement plus de 33 000 visiteurs sur 78 sites et dans de nombreuses musées.

Entre 1994 et 2004, la collaboration avec la Société d'art public a été très irrégulière, dépendant des opportunités, des thèmes, des organisateurs (plus ou moins proches de Patrimoine suisse Genève) et des disponibilités de ses membres. Cette collaboration est devenue plus régulière à partir de 2005, mais a presque toujours impliqué Marcellin Barthassat comme président ou à titre privé, comme architecte mandataire.

Sous ses montagnes ou sous ses bâtiments, notre pays renferme de nombreuses construc-

tions souterraines répondant à des besoins et à des impératifs précis: tunnels pour faciliter la communication à travers un pays montagneux, fortifications, abris anti-aériens, militaires et de protection civile pour garantir sa sécurité, anciennes citernes et canalisations pour l'alimenter en eau potable ou en électricité et évacuer ses déchets, locaux d'archivage et abris de protection de biens culturels, enfin, pour protéger les collections d'œuvres d'art et les livres. Dans le monde souterrain sont également enfouies les strates de notre histoire: la plus ancienne, dévoilée par les fouilles des sites archéologiques, puis l'époque médiévale avec les cryptes, les chapelles et les tombeaux construits sous les lieux de culte, les caves et les bas fourneaux enfouis dans la roche ou sous les bâtiments, les mines d'exploitation des différentes ressources naturelles dont regorgent les cantons de Vaud et du Valais (mines de sel, de fer, de plomb, de cuivre, d'argent, d'or). L'édition 2011 s'attachera aussi à révéler des lieux insolites ou mystérieux et, à cette occasion, certains cantons romands ouvrent exceptionnellement au public les portes de plusieurs loges maçonniques.

Cette année, Genève donnera à voir notamment les citernes et champignonnières

du Bois de la Bâtie, les abris anti-aériens de la Madeleine et de la Treille, la couverture de l'Aire et de la Drize, les gravières de Laconnex, mais aussi des réalisations contemporaines (crèche de Saint-Jean et Fondation Bodmer) et des conférences (« Architectures souterraines » par Armand Brulhart et « Genève, ville forte » par Mathieu de la Corbière).

Patrimoine suisse Genève censurée

« Un monde sous nos pieds »: ce thème d'actualité touche aussi très directement l'architecture contemporaine. La densification, le manque d'espace et les nouvelles méthodes de construction incitent de plus en plus l'architecture à se développer sous terre.

Concernée au premier chef, notre association avait proposé d'organiser un débat public dont le thème central eût été la conservation, la réhabilitation et la restauration du patrimoine souterrain. Elle avait l'intention, en partenariat éventuel avec la Maison de l'architecture, d'inviter Tita Carloni et Mario Botta (présent pour la Fondation Bodmer). La discussion se serait engagée autour de thèmes d'actualité: demandes de construction de piscines dans les caves rue Beauregard, creusement d'une bibliothèque à la rue de la

Tertasse, agrandissement de la BGE sous le parc des Bastions, projet d'agrandissement du MAH, Musée d'ethnographie (place Sturm et boulevard Carl-Vogt), projet de réhabilitation des citernes du Bois de la Bâtie et de l'abri anti-aérien de la Madeleine par la Ville de Genève, constructions sur le coteau de Cologny dont l'impact en sous-sol est plus important qu'en surface, etc.

Notre association ayant adopté une position ouvertement critique vis-à-vis du « projet Nouvel », elle se voit cette année contrainte au silence par les instances organisatrices. Ce « crash » du 11 septembre 2011 doit nous mobiliser doublement dans la mise en place d'un programme commun pour l'édition 2012, dont le thème sera « pierre et béton ».

Cecilia Maurice de Silva

avec la collaboration de Babina Chaillot-Calame, historienne des monuments

www.ge.ch/patrimoine/jep
www.venezvisiter.ch

Document: voir en page 4 la chronologie genevoise des JEP

Bâtir en sous-sol

Brève histoire d'une conquête

Les vestiges qui nous ont été légués par la préhistoire et l'antiquité occupent maintes parcelles du sous-sol genevois. On le sait, les niveaux des lieux habités, ces palimpsestes où s'écrit et se réécrit l'aménagement des territoires, ont plutôt tendance à monter. Mais on a aussi de longue date délibérément bâti en sous-sol, soit pour ancrer les constructions, soit pour stocker, cacher, emprisonner, ensevelir, soit encore pour puiser l'eau des nappes souterraines, capter l'eau des sources ou des cours d'eau, faire courir des canalisations d'eau, froide ou chaude.

Un exemple impressionnant est celui de la puissante «tour de famille» à l'arrière de la maison Tavel (XI^e-XII^e siècles) dont les fondations, à 10 m sous le niveau du sol, soit au niveau de la nappe d'eau souterraine, sont conservées. L'hypothèse a été formulée qu'elle ait pu servir à la fois de tour de repli et d'accès à l'eau ou même de bain rituel juif (*miqwé*). A côté des puits et des systèmes d'adduction d'eau, les cryptes, vouées au culte de reliques ou de corps saints contenus dans des sépultures, sont à Genève nos plus anciennes constructions souterraines conservées. L'église funéraire dédiée aux saints Gervais et Protas, édifiée aux V^e-VI^e siècles sur un temple romain, lui-même à l'emplacement d'un sanctuaire gallo-romain, possède un chœur surélevé surmontant le caveau funéraire d'un personnage vénéré. Quant à la cathédrale, elle avait dès l'époque carolingienne, sous le chœur, une crypte abritant un tombeau, qui fut reconstruite au XI^e siècle, sous le chœur surélevé, selon un majestueux plan en rotonde à double déambulatoire et abside.

Dans la Genève médiévale, pourvoir un bâtiment d'une cave était un signe de richesse. Châteaux et résidences urbaines des seigneurs et des marchands s'en servaient comme assise, dépôt, coffre-fort, voire cachot. En témoigne la magnifique cave à colonnes cylin-

driques des XII^e-XIII^e siècles de la maison Tavel, à usage commercial. Cette tradition a perduré et s'est généralisée avec, parfois, deux niveaux de caves. La «Grande Grotte» de la Tour Baudet a abrité les archives de la République. A la Maison Tavel, les Calandrini, propriétaires vers 1680, aménagent une deuxième cave sous celle du XIV^e siècle. En 1707-1712, trois grandes caves parallèles, voûtées viennent soutenir, dans la pente de l'actuelle rue Verdaine, l'imposant nouveau bâtiment de l'Hôpital (aujourd'hui Palais de Justice). En 1719-1723, à la rue des Granges 2-6, un projet urbain ambitieux dote le front sud de la haute ville d'hôtels particuliers de prestige à la française «entre cour et jardin» en terrasses surplombant la place Neuve. A leur suite, le n° 8 (1743) et le n° 16, ancienne caserne (1783), sont dotés de caves labyrinthiques. Citons enfin l'opération de la rue Beauregard 2-8 (1774-1778), dont les bâtiments comportent, comme un grand luxe, deux étages de caves ménagées dans le terre-plein dominant les remparts. Dans les boutiques, comme dans les fermes à la campagne, on accédait souvent aux sous-sols par des trappes ménagées devant les façades. Dans les maisons de maître *extra muros*, il n'était pas rare que la cuisine fût logée au sous-sol.

Dans la Genève moderne, les immeubles «fazystes» possèdent tous des caves et, dans les plus luxueux d'entre eux, des demi-sous-sols fréquemment assignés au logement des concierges. Aujourd'hui, règlement sur l'habitabilité et pression immobilière obligent, il n'est pas rare de voir s'y installer des bureaux, comme dans le quartier des Tranchées. Tavernes, débits de vin, vie nocturne, commerce du sexe sauront trouver place jusqu'à nos jours dans des caves.

A Genève, le tramway de surface a été dès le début préféré au métro souterrain. Le projet de former une grande artère de circu-

lation entre la Fusterie et la place Neuve en tunnel sous la ville haute fut balayé en 1931. Quant à la question de la liaison ferroviaire avec la rive gauche soulevée dès 1858, elle ne fut résolue qu'en 1941-1945 par l'ouverture du tronçon Cornavin-La Praille passant en tunnel sous Saint-Jean et le Bois de la Bâtie. Elle trouvera bientôt son aboutissement avec le projet largement souterrain du CEVA, liaison de Cornavin, par la Praille, avec Eaux-Vives et Annemasse.

Avec les besoins d'accumulation des banques, les étages souterrains se multiplient. C'est ainsi qu'à la place Bel-Air, pour doter le Crédit Suisse de deux niveaux de sous-sols (principalement affectés au trésor) pris dans la nappe d'eau souterraine qui s'étend sous l'ensemble des Rues-Basses, les ingénieurs doivent inventer, en 1930-1932, un système de cuvelage étanche. Dans les années 1980, côté quai du Sujet et à Confédération-Centre, ce sont cinq ou six étages qu'on gagne en sous-sol, avec l'inconvénient supplémentaire d'avoir à rattraper les eaux de ruissellement de la pente en amont pour la rejeter en aval. L'«empaillage» de l'immeuble Camoletti à la Corratierie 5-7 (1904-1905, 1986-1992) et la reconstruction du bâtiment qui le jouxte (1994-2000) s'accompagnent du creusement de cinq et quatre niveaux de sous-sols. A cette époque, un vif débat fait rage! Est-il légitime de perturber ainsi les nappes souterraines et d'assécher certaines zones, comme dans les Rues-Basses, où les rares immeubles anciens conservés sont bâtis sur des radiers de bois immergés dotés d'une certaine souplesse? L'assèchement possible des sols menace de provoquer des fissures dans les murs.

La période de l'après-guerre voit ainsi s'imposer l'exploitation foncière des sous-sols. Le «puits» pour automobiles de Rive, boulevard Helvétique, inaugure en 1969 l'ère des parkings souterrains dont le parking du Mont-Blanc à six niveaux (1972) constitue une variante qui souleva un tollé quand il se projeta sous les quais mais fit l'unanimité dès lors qu'il se réalisa sous l'eau (*European Parking Award* 1999). C'est le début de l'annexion de l'espace sous-lacustre. Le parking sous la plaine de Plainpalais suscite, quant à lui, un référen-

dum émanant des riverains (1977). Au XV^e siècle, la plaine, propriété de l'évêque périodiquement inondée, fut donnée à la communauté avec une clause d'inaliénation. La Fondation des parkings pouvait-elle en exploiter commercialement le sous-sol? Depuis lors, l'herbe ne pousse plus sous cette ancienne pâture.

Les abris anti-aériens de la Deuxième Guerre mondiale, comme celui de la place de la Madeleine sous l'esplanade Agrippa d'Aubigné, sont relayés, suite à l'explosion de la première bombe atomique en 1945 et à la prolifération du nucléaire militaire, par des abris antiatomiques imposés dans toute la Suisse pendant cinquante ans et offerts au monde entier comme modèle de protection des populations.

Une ère de constructions souterraines à usage plus convivial s'instaure avec les magasins «grandes surfaces» couplés avec du parking, dont La Placette (actuel Manor, inaugurée en 1967) au cœur du quartier médiéval de Saint-Gervais, offre l'exemple le plus dévastateur: escalators et climatisation assurent le confort de ces espaces enterrés (sept niveaux de sous-sols dont cinq réservés au parking). Dans tous les quartiers, magasins Coop et Migros suivent l'exemple.

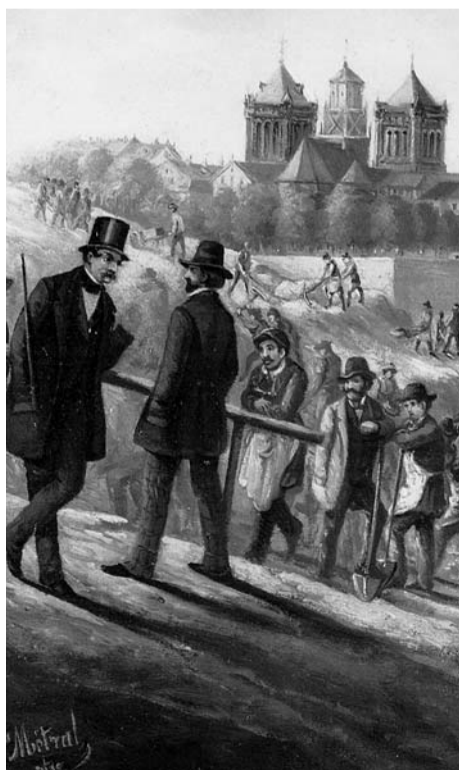
Après les cabarets, boîtes de nuit et caves à jazz, aujourd'hui ce sont les institutions culturelles officielles qui pallient le manque de terrains disponibles pour s'étendre en sous-sol. Uni-Dufour (1975) puis Uni-Mail (1999) y logent leurs aulés, la Fondation Bodmer à Coligny (2003) son musée, le Musée d'ethnographie ses nouvelles salles d'exposition (construction en cours). Le projet d'aménagement d'une bibliothèque sous le parvis d'Uni-Bastions s'inscrit dans cette tendance.

Certains de nos sous-sols auront heureusement apporté quelque gloire à Genève: depuis 1954, le CERN a mis Genève au centre de la recherche nucléaire en Europe et au terme de plus de trente ans de fouilles, le site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre s'est vu décerner en 2008 dans la catégorie «conservation» un prestigieux «Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne» décerné par la fédération européenne Europa Nostra.

Erica Deuber Ziegler
Historienne de l'art

Butte de l'Observatoire: un terrain historique et constructible

La question du sous-sol intervient également dans des débats comme celui qui entoure aujourd'hui le projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH) par un comblement complet de sa cour. Le statut du terrain constructible gagné lors de la démolition des fortifications est en effet au cœur de cette controverse.



François Métral, *La démolition des fortifications genevoises* (détail)

Comme le montre clairement la superposition du plan des casemates au cadastre actuel de la ville¹, l'édification de l'îlot situé entre la butte de l'Observatoire et la promenade du Pin s'est faite très exactement sur le terrain en dénivelé du fossé qui séparait les bastions de Saint-Antoine et du Pin, au pied de la fortification agrandie au XVIII^e siècle et contre les magasins souterrains qui ont depuis lors cédé leur place à la tranchée du boulevard Jaques-Dalcroze.

Demeurent, à l'est et à l'ouest de cet îlot, des terres fortement manipulées lors de la démolition des fortifications et de l'urbanisation de la couronne «fazyste» et au sein desquelles subsistent des reliquats d'anciennes casemates (sous la promenade du Pin et peut-être sous l'esplanade du dernier Observatoire construit en 1879 et démolé en 1969). Dans cette colline se sont installées diverses constructions (affectées notamment aux Services industriels), se sont creusés des passages (comme celui, un peu mystérieux, qui relie le MAH à la ville basse). De très vastes surfaces de ce terre-plein restent encore libres de constructions.

C'est cette configuration très particulière qui n'avait pas été prise en considération par le cahier des charges du projet d'agrandissement du musée lancé en 1998. L'avancement opiniâtre et laborieux d'un projet qui peine à prouver sa capacité de réponse aux contraintes

Patrimoine suisse Genève exclue des Journées du patrimoine 2011

Le sujet de l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire étant à l'évidence quelque peu «tabou» et la position de notre association peu appréciée des autorités favorables au projet contesté, Patrimoine suisse Genève, qui avait l'intention de s'exprimer notamment sur ce sujet lors des prochaines Journées du patrimoine, a été très clairement «invitée» à ne pas y participer. Le débat reste donc plus que jamais ouvert, surtout si l'on considère que c'est précisément le thème du souterrain qui a été choisi en 2011 pour sensibiliser tous les publics à la valeur et aux ressources d'un patrimoine important encore méconnu.

matérielles du site et du programme a récemment incité Patrimoine suisse Genève à esquisser un schéma directeur visant à démontrer qu'un autre type d'extension de l'institution est possible.

Le parti proposé, radicalement différent, concilierait préservation de l'identité architecturale du monument existant et construction *extra muros* d'une bien plus vaste amplification que les quelques plateaux actuellement proposés dans la cour de l'édifice. Genève aurait ainsi une véritable extension de son musée, comparable à celles de Zurich et de Bâle (pour ne citer que la Suisse) qui agrandissent aujourd'hui leur plus grand musée selon un tel principe «dissocié». Les 4000 m² encore constructibles sous l'esplanade de l'Observatoire pourraient aisément recevoir une vaste annexe de plusieurs

niveaux, indépendante mais reliée au MAH et dont l'expression architecturale serait à définir. Un tel ouvrage pourrait augmenter, de façon infiniment plus efficace pour la présentation de ses collections et expressive par son architecture, les capacités actuelles du musée Charles-Galland, sans porter si profondément atteinte à son architecture par une surélévation illégale, la destruction de sa cour et à son fonctionnement par une fermeture complète de plusieurs années.

Cecilia Maurice de Silva
Historienne de l'art

¹ Ce schéma illustre le chapitre consacré aux ouvrages majeurs des enceintes urbaines édifiés lors de la démolition des anciennes fortifications bastionnées dans l'ouvrage «Genève, ville forte» de la série des *Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève*, t. III, p. 289, SHAS, Berne 2010.



Relief Magnin: déménagement en perspective?



Relief Magnin, au premier plan le bastion Saint-Antoine avant la démolition des fortifications

« Installé à la maison Tavel, le plan relief Magnin est un véritable témoignage architectural, historique et technique de l'époque des fortifications. C'est en 1878 qu'Auguste Magnin et son équipe d'orfèvres débutent le minutieux travail. Dix-huit années ont été nécessaires pour assembler toutes les pièces d'un puzzle de plus de 30 m², réalisées en zinc et en cuivre, avec un niveau de détails remarquable et une précision inouïe. » (*Ville de Genève, site officiel*)

Selon certaines rumeurs, des décideurs se proposeraient de transférer à nouveau le grand plan-relief de l'architecte genevois Auguste Magnin (1841-1903) au Musée d'art et d'histoire, son lieu d'exposition antérieur jugé un jour inapproprié. Cette idée semble donc a priori saugrenue.

Pourquoi vouloir modifier à nouveau ce qui a fini par trouver, au fil du temps, son espace de prédilection: les combles de la Maison Tavel à la charpente développée d'une demeure privée médiévale au cœur de la Vieille Ville. Le Musée du Vieux-Genève. Cette maquette de la ville, telle qu'enclose dans ses murs avant 1850, fait partie de la mémoire de tout Genevois qui, un jour écolier, a visité avec ses enseignants ce lieu hors du commun. Elle donne, mieux que toute autre représentation, la meilleure image de notre cité avant la destruction de ses fortifications.

Louis XIV, déjà, avait voulu, pour des raisons militaires, que ses stratégies établissent

les plans et reliefs des places fortes de France. Mais ces maquettes, qui se trouvent pour partie au Musée militaire des Invalides, n'offrent pas des ensembles aussi achevés. Tandis que nous nous trouvons ici en présence d'une prouesse technique tellement remarquable par sa précision et sa minutie que sa numérisation en 3D à des fins scientifiques est à l'ordre du jour. Formé de 86 éléments juxtaposés, c'est le plus grand relief de ce type en Suisse. Qui plus est, il trouve son accomplissement dans son cadre actuel, en quelque sorte « un grenier du souvenir », une case de la mémoire collective dans un lieu historique remarquable. Comme une mise en abyme, l'on y distingue d'ailleurs la Maison Tavel restituée avec force détails.

Ce relief met en valeur les collections de la « Maison Tavel » où il complète judicieusement les représentations les plus suggestives de Genève, telles que la *Place du Molard* d'Henri-Germain Lacombe ou *Genève et la rade vue de Cologny* de Robert Gardelle. Ce musée fort prisé des Genevois et des étrangers, exceptionnel par ses témoignages sur l'histoire locale, mériterait cependant que ses collections soient mieux valorisées par une muséographie revue et améliorée. L'aménagement de ses sous-sols, avec leurs escaliers ténébreux, mériterait lui aussi d'être repensé pour mettre davantage en valeur ses caves, par exemple par la présentation d'œuvres d'art.

Si cette maquette était transférée au Musée d'art et d'histoire, dans une muséo-

graphie modernisée que l'on peut imaginer faite de vidéos, bornes explicatives et autres signalétiques, elle ne s'inscrirait plus dans le clair obscur des combles d'une authentique maison médiévale qui peut rappeler au visiteur la nuit de l'Escalade. Son déplacement ferait surtout perdre à la Maison Tavel une de ses pièces maîtresses. Ce chef d'œuvre se retrouverait dans une situation *ante* qui ne donnait pas satisfaction. La logique voudrait qu'il puisse demeurer dans ce musée dont la vocation est de documenter et illustrer l'histoire de la ville de Genève.

Pour clore ce billet d'humeur par un trait d'humour, il pourrait être suggéré à nos édiles de consacrer plutôt, dans un réaménagement éventuel futur du musée, une pièce dédiée à une reconstitution fidèle de la salle du Conseil d'Etat, récemment vidée de tout son mobilier et de ses vitraux, pour en perpétuer la mémoire auprès des générations futures...

Michel Brun

Visite

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2011

Intérieurs fribourgeois des XVIII^e et XIX^e s.: peintures décoratives et papiers peints. Org.: E. Riedener, sous la conduite d'A.-C. Page, historienne de l'art. Inscription au secrétariat.

alerte

Paraît 4 x l'an. Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer
Rédaction Cecilia Maurice de Silva
Ont collaboré à ce numéro Marcellin Barthassat, Erica Deuber Ziegler, Michel Brun
Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50, info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Impression m+h, Genève
Imprimé sur papier 100% recyclé
© 2011, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuissesuisse.ch

Prochaine parution: hiver 2011-2012
Délai rédactionnel: 11.11.2011

Chronologie genevoise des JEP, 1994-2011

1994: Le monument: les édifices à vocation culturelle/Le territoire/Nuit du patrimoine dans la Vieille Ville. Pour leur première édition genevoise, les Journées européennes du patrimoine (JEP) sont organisées par le Service de la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève. – **1995: Châteaux et maisons fortes/Salles de cinéma/Chantiers de restauration, publics et privés/Nuit du patrimoine à Saint-Gervais.** – **1996: Pierres et plumes/Sur les pas des Gallo-Romains/Maisons en ville et à la campagne.** La Société d'art public collabore avec le Service des monuments et des sites du canton de Genève, sans visite spécifique. – **1997: Edifices scolaires et d'enseignement/Autour de l'église: le patrimoine religieux genevois.** Patrick Malek Ashgar, président de la Société d'art public, participe à la visite de «Versoix et ses bâtiments religieux». – **1998: Le Léman/150 ans d'Etat fédéral.** La Société d'art public est devenue «partenaire régulier de la manifestation», sans visite spécifique. – **1999: A toute vapeur! Transports et énergie du Moyen Age à nos jours.** L'Etat reprend l'organisation des JEP. – **2000: Patrimoine du XX^e siècle.** – **2001: Habiter un monument historique/Le patrimoine et les associations.** Création de la coordination romande et publication d'une première brochure commune à tous les cantons, collaboration de la Société d'art public pour l'organisation de la visite «La Société d'art public: Genève au XIX^e siècle». – **2002: Les métiers du patrimoine.** Coordination Corinne Walker Weibel pour l'Etat et la Ville de Genève. – **2003: Verre et vitrail.** La Société d'art public collabore à l'organisation des visites «Vitreaux, verrière et façade-rideau dans le quartier de la gare» (I. Claden et M. Barthassat) et «Jeux de verre, jeux de lumière: l'église néo-apostolique» (C. Bischoff). – **2004: Transports et circulations, voyage à la rencontre du patrimoine.** Mention de la collaboration de la Société d'art public, sans visite spécifique. – **2005: Le patrimoine au présent, entre conservation et création.** Coordination Babina Chaillot Calame pour l'Etat et la Ville de Genève. La Société d'art public organise les visites «Surélévations contemporaines en Ville de Genève» (I. Claden, P. Kössler) et «Rural et dépendance de Landecy de la coopérative d'habitation G» (M. Barthassat). – **2006: Les jardins, cultures et poésie.** Collaboration de la Société d'art public pour l'organisation de la visite «Domaine de la Touvière et paysage de la Haute-Seymaz» (M. Barthassat). – **2007: Le bois, Holz, il legno.** Collaboration de la Société d'art public dans le cadre de son centenaire. – **2008: Lieux de délices.** – **2009: Au fil de l'eau.** Collaboration pour la visite «La transformation de l'ancien site hydraulique de Vessy» (M. Barthassat). – **2010: Cycles de vie.** – **2011: Un monde sous nos pieds.** La 18^e édition des JEP fera découvrir le monde insolite qui se cache sous terre... sans collaboration de Patrimoine suisse Genève.

Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève



Je commande le livre «XX^e. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.- (48.- pour les membres de Patrimoine suisse)

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève
Case postale 3660, 1211 Genève 3

Nom _____ Prénom _____
Année de naissance _____ Profession _____
Adresse _____
N° postal, lieu _____
Date _____ Signature _____

Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-